

# L'exigence éthique et la figure de « l'individu-citoyen »

*(Thème de la table ronde : Un monde juste, demain ?)*

La Boétie, dans son livre « *De la servitude volontaire* » s'étonne du fait que tous, dans une société, puissent aliéner leur liberté pour obéir à **UN SEUL**. Il en démonte les processus psycho-sociaux et pense que seuls ceux qui sont férus de culture, et se réfèrent à des expériences historiques diverses, peuvent prendre de la distance et échapper à la soumission qui étouffe tout désir de liberté chez les hommes.

Ma recherche sur la dissidence s'intéresse au processus inverse : comment il se peut que, dans certaines circonstances, le geste symbolique d'un seul, d'un quidam, d'un « sans pouvoir » **qui dénonce l'injustice sur la place publique** arrive à fissurer un système qui semblait verrouillé, au sein d'une institution ou d'une société.

À partir de luttes au sein des institutions, dans les années 70 et début 80, en France, j'ai été amenée à étudier le problème de « la dissidence institutionnelle<sup>1</sup> » et à en dégager un scénario dont j'ai retrouvé postérieurement les sources, dans notre culture occidentale, avec *Antigone*<sup>2</sup> de Sophocle et Socrate<sup>3</sup>. Tous deux dessinent la voie de ce que j'appelle « l'individu-citoyen ». Cet **individu est autognôtos (pense par lui-même) et autonomos (se donne sa propre loi)**, pour reprendre les termes utilisés par Sophocle à propos d'Antigone, et il se pense **responsable** de l'ordre ou du désordre qui règne dans la Cité.

Partant de la dimension « **d'acteur social** » que peut prendre l'individu dans le scénario de la dissidence autour d'une revendication de justice, je m'interroge sur **la nature du pouvoir** qui en constitue le ressort. Puis, je me demande dans quelle mesure **l'exigence éthique** et la figure de **l'individu-citoyen** qui s'y jouent, - théorisées et mises en acte par Socrate il y a 25 siècles - peuvent trouver un écho au XXIème siècle pour construire un monde plus juste.

## Le scénario de la dissidence

---

<sup>1</sup> *Le dissident et l'institution ou Alice au pays des normes*, l'Harmattan 1989 .

« La dissidence institutionnelle, une approche sociologique », *Revue française de sociologie*, T. 29, 1988, pp. 471-501.

<sup>2</sup> *Antigone ou l'aube de la dissidence*, l'Harmattan, 2 000.

<sup>3</sup> *Socrate, dissident, aux sources d'une éthique pour l'individu-citoyen*, Actes-Sud, 2010.

Dans toute dissidence, que ce soit la dissidence institutionnelle comme celle que j'ai étudiée en France, la dissidence politique dans les pays de l'Est ou la dissidence éthico-religieuse de l'Antiquité, l'individu, qui **se réfère à un principe** ou à des valeurs bafouées dans la pratique, se heurte à des **normes**<sup>4</sup> et au pouvoir qui les sous-tend.

Lorsque ce pouvoir dominant menace de l'anéantir symboliquement, l'individu transgresse les codes de déontologie, les normes, voire même la loi pour poser son problème sur la place publique, dans ce que j'ai appelé « **un appel au peuple** » **gardien des principes**. C'est là que l'individu, à proprement parler, **entre en dissidence**, en risquant sa réputation, ses conditions de vie, parfois même sa vie pour affirmer les valeurs ou les principes qui font sens pour lui. Si son appel est entendu il se constitue un soutien plus ou moins important qui peut renverser le rapport de force en faveur de l'individu dissident et de la cause qu'il défend. S'il a été exclu du corps social se pose alors le problème de sa réintégration et de sa **réhabilitation**.

## **Antigone**

Sophocle est le premier à présenter, dans *Antigone*, cette étrange figure de la citoyenneté. Il pose le problème essentiel : qui peut se targuer de dire le Juste ? CRÉON, en situation de pouvoir légitime pour décider de la loi ou Antigone, qui dénonce comme injuste son décret qui lui interdit d'ensevelir, selon les rites, son frère Polynice, désigné comme « ennemi de la Cité » ?

Ce qui m'intéresse ici c'est de souligner qu'Antigone, par son **seul acte de résistance** et de transgression de la loi -qu'elle tient à rendre public-, va **bouleverser tout le rapport de force politique**. Suite à son affrontement avec Créon, - où elle revendique courageusement son acte -, se constitue **un front de résistance** qui mine le pouvoir de Créon. Ismène, sa sœur, qui avait tout d'abord refusé de l'aider, se convertit à la cause d'Antigone, au point de demander le même sort qu'elle : la mort ! Hémon, le fiancé d'Antigone, s'en prend violemment à son propre père, Créon. Il dénonce, en particulier, sa surdité à l'égard de ce que pense le peuple de Thèbes qui murmure contre lui et soutient Antigone. Enfin, Tirésias, le devin, porte-parole des Dieux, vient réhabiliter Antigone, en annonçant à Créon que c'est **lui qui** a le premier commis un crime d'**hubris ou de démesure**, en se mêlant, par son décret, du problème des morts qui ne relève pas de son champ politique.

---

<sup>4</sup> Sur la différence entre les systèmes symboliques des principes, des normes et des lois, cf. « La dissidence institutionnelle », o.c, pages 482-483. On peut y accéder sur le site : [www.david-jougneau.fr](http://www.david-jougneau.fr)

Or, « la petite Antigone », femme et *doulos* (c-à-d esclave), n'avait aucun droit à la parole citoyenne. C'est **elle-même qui s'est octroyée le droit** de dénoncer l'injustice et qui parvient à miner le pouvoir du roi. Elle a agi en ne prenant conseil que d'elle-même (*autognôtos*), se référant à une sorte d'intuition des « lois non-écrites » (ou universelles), qu'elle trouve en elle-même, comme source d'exigence et force de résistance à l'injustice du décret. C'est pourquoi Sophocle la dit *autonomos* : c'est elle qui se donne sa propre loi.

Cette démarche d'Antigone ouvre **la voie de l'Éthique** qui va être formulée philosophiquement par Socrate. Elle n'a rien à voir avec la morale dans les religions monothéistes, dictée par un dieu de vérité qui assure le croyant d'être dans la bonne voie. Dans le cas d'Antigone, comme dans toute affaire de dissidence, s'y mêlent des enjeux **personnels** (son amour pour son frère) ; des **enjeux sociaux** ou institutionnels (qu'est-ce qu'être frère et sœur, quelles sont les solidarités familiales (la *philia*,) si la sœur peut laisser partir le frère dans l'Hadès sans lui avoir assuré les rites funéraires) ; **des enjeux fondamentaux** qui font remonter à des principes qui fondent ou devraient fonder les pratiques sociales (l'égalité devant la mort rend dérisoire la distinction politique entre ami et ennemi de la cité).

On trouve donc, dans *Antigone*, une première ébauche de la figure d'un individu qui, de simple quidam, peut devenir **un acteur social capable de contrer l'injustice**. Mais, pour qu'il y ait un scénario de dissidence il faut que ces principes fassent sens aussi pour d'autres qui se reconnaissent dans le geste symbolique qui exprime tout haut ce qu'ils pensent tout bas. C'est lorsque la lutte individuelle contre l'injustice devient lutte collective qu'elle peut faire reculer le pouvoir. Pour l'illustrer, je vais m'arrêter sur des faits récents, rapportés dans le journal *le Monde* du 25 mai 2011. Cela se passe en Cisjordanie. L'histoire, à bien des égards, ressemble à celle d'Antigone. Mais ici c'est le frère qui refuse l'opprobre jetée sur la sœur assassinée.

### **RAMI BARADEYA et la fin de l'indulgence pour les crimes d'honneur**

Une jeune étudiante, Ayad Baradeya est retrouvée dans un puits, un an après sa disparition. Son oncle avoue le crime et évoque des relations dites « *impropres* » entre elle et un camarade de faculté qui l'a demandée en mariage. On devine de quoi il l'accuse ...

D'ordinaire, ce crime appelé « crime d'honneur » est puni seulement de quelques mois de prison. La famille du coupable est expulsée du village et tout s'arrête là. Les féministes palestiniennes ont essayé, en 2002, de faire changer le code pénal auprès de l'Autorité palestinienne : sans résultat. Depuis, ces crimes d'honneur n'ont cessé d'augmenter : il y en eut dix en 2010.

C'est dans ce contexte que le frère aîné d'Ayad, Rami, convainc sa famille de ne plus se soumettre à cet ordre patriarcal « obscurantiste. *« Au lieu de se recroqueviller sur leur douleur et de ployer sous le stigmate du pseudo-déshonneur, Rami et ses frères décident de parler »*. **Ils mettent le problème sur la place publique** : convoquent les médias, ouvrent des pages Facebook en l'honneur d'Ayad et tapissent l'entrée de leur maison de banderoles indignées... Rami explique : *« Je me suis dit qu'il n'était pas possible que ce genre de meurtre ne soit puni que de quelques mois de prison. Ayad doit être la dernière victime des crimes d'honneur »*.

Ce non à l'ordre patriarcal est en même temps, dans sa forme, **un « appel au peuple »** qui transgresse les codes et les normes du deuil familial. Il n'est donc pas sans risque et peut se retourner contre la famille. Rien n'est joué d'avance entre l'ordre ancien et **les valeurs nouvelles** qui s'invitent dans une lutte de ce genre. Car, sans revendiquer explicitement la liberté sexuelle de la femme, Rami appelle à changer la loi pour ne plus laisser impunis des crimes qui constituent une menace de mort intolérable pour la liberté de toutes les femmes. Se joue donc, en arrière fond, sans que ce soit formulé, la remise en cause d'un **statut de la femme** qui rend possible l'impunité de ces crimes.

*« Comment la population de cette bourgade va-t-elle réagir ? Sans doute, inspirée par le vent libérateur des révoltes dans les pays arabes, la population de Sourif fait cause commune avec cette dénonciation. Une foule immense vient à l'enterrement. Des manifestations ont lieu à Hébron et Ramallah pour exiger un amendement du code pénal. 15 000 personnes se retrouvent dans la rue. De ce fait, les députés, qui ont en vue les élections, défilent sur le perron familial, Hamas et Fatah confondus. Même un haut responsable du mouvement islamiste, basé à Gaza déclare à Rami : « que le meurtre d'Ayad n'a rien à voir avec la religion et qu'il faut changer la loi »*.

Épilogue : *« Pendant une émission publique de télévision consacrée à Ayad, le secrétaire de la **présidence palestinienne** appelle le présentateur et annonce en direct **la fin de l'indulgence** pour les crimes d'honneur. Explosion de joie et fête au domicile des Baradeya. Deux jours après, un article du code pénal jordanien, en vigueur en Cisjordanie, a été abrogé, ainsi qu'un autre article, dans le code pénal utilisé dans la bande de Gaza. « Il faudra qu'un troisième article soit annulé pour en finir avec l'impunité », commente le directrice d'une association d'aide aux femmes. « Il faudra aussi beaucoup travailler sur les mentalités. Mais c'est un bon début. »*

Rami conclut : *« Mohamed Bouazizi a fait tomber deux régimes arabes, Ayad, à sa manière, a fait tomber une loi obscurantiste. C'est une petite*

*révolution pour la Palestine* ». En fait nous avons là un exemple de lutte citoyenne de résistance à un ordre traditionnel, initiée par la démarche dissidente d'un « grand-frère » pour faire changer la loi. Au lieu du rôle traditionnel du grand-frère, qui enferme la sœur dans l'ordre patriarcal, il est le grand-frère qui tout en protégeant l'honneur de la sœur, ouvre l'horizon à un monde où, **grâce un nouveau cadre légal conquis**, doit cesser de peser une menace de mort sur la liberté des femmes. C'est là l'« enjeu fondamental » de cette lutte **qui a été entendu** par le corps social au travers de l'acte de résistance et de dénonciation de l'injustice, effectué par Rami et sa famille. Parallèlement, on pointe aussi « l'enjeu institutionnel » qui laisse entrevoir une évolution possible des rôles, au sein de la fratrie et de la famille.

On le voit, ces luttes dissidentes témoignent de la possibilité, pour l'individu, de devenir **un acteur social** luttant contre l'injustice, avec un **pouvoir sans rapport avec son statut**. Ce pouvoir n'est pas d'ordre institutionnel. Et c'est d'ailleurs dans les failles d'un fonctionnement institutionnel que la dissidence prend tout son sens.

De fait, pour qu'il y ait dissidence il faut qu'il y ait **un certain nombre de conditions objectives**<sup>5</sup>. En particulier un divorce entre les principes d'une institution ou d'une constitution et les pratiques ; mais aussi, dans une société en évolution, des contradictions entre les valeurs anciennes ou qui faisaient référence jusqu'à présent et des valeurs nouvelles : ce qui est sans doute le cas pour la révolte de Sourif. Ces luttes initiées par une résistance individuelle ne peuvent être victorieuses que dans certaines circonstances, au moment où une certaine **opinion publique est prête à en entendre les enjeux**. Nous savons qu'il y a eu maintes immolations semblables à celle de Mohamed Bouazizi, - en particulier en Algérie - sans effet comparable à ce qui s'est passé en Tunisie. Vaclav Havel a fait remarqué que la CHARTE 77 n'aurait jamais pu être élaborée quelques années auparavant.

## **De quelle nature est ce pouvoir de la dissidence ?**

V. Havel, dans deux articles, « *Le pouvoir des sans pouvoirs* » et « *Le sens de la Charte* »<sup>6</sup> apporte sa contribution à notre réflexion en s'interrogeant sur la nature du pouvoir de l'action dissidente.

Même dans la dissidence dite « politique » où l'enjeu vise les droits des citoyens bafoués dans la pratique, même là où les individus s'organisent de

---

<sup>5</sup> Sur les conditions objectives et subjectives, cf. « La dissidence institutionnelle » o.c. pp. 483-485.

<sup>6</sup> In *Essais politiques*, Calman-Lévy (Points), 1990.

manière collective comme autour de la Charte 77 en Tchécoslovaquie, elle se présente comme une **démarche avant tout éthique**, qui concerne d'abord **chaque individu**. Il souligne que le mouvement, qui a donné lieu à la Charte, n'était pas une "plate-forme politique", pensée par des politologues. Ce qui a valu à la Charte - dit-il - d'être largement incomprise par les commentateurs occidentaux.

*“Elle a été une réponse authentique des citoyens à l'état de démoralisation de la société. Elle est issue d'une volonté de résister...de franchir l'horizon de la peur et des intérêts particuliers, de sortir hors des tranchées de la sphère privée pour prendre part à la conduite des affaires publiques... Les signataires ont voulu dire enfin la vérité, suivre la voix de leur propre conscience, vivre en hommes libres, sans plier l'échine”. Il parle d'une “tentative de l'homme pour faire valoir ses droits naturels, pour assumer la responsabilité qui lui était déniée, pour retrouver son intégrité, sa dignité humaine, le respect de soi-même”.*

Pour lui, la Charte est un acte de **redressement civique** qui est la conséquence, et la manifestation d'un **redressement éthique**. *“Le citoyen ne se comporte plus en esclave soumis, il s'est réveillé à la liberté”(50)... Il éprouve le besoin de redevenir “sujet actif de l'histoire”. Ce qui s'est traduit par ces sentiments “d'euphorie libératrice” qui ont accompagné la naissance de la Charte alors que les signataires savaient pourtant les risques qu'ils encouraient. Il parle d'une **citoyenneté pleine** et entière, dans cette revendication de co-responsabilité que veut assumer chacun des signataires par rapport à l'ordre public, cessant de mettre tout le mal du côté du système et des dirigeants, en innocentant un citoyen qui, d'une certaine façon, a ce qu'il mérite vu sa passivité, son abandon du champ public.*

V. Havel définit ce qu'il entend par une **“action éthique”** qu'il oppose à l'action **“pragmatique”**. Cette dernière vise des résultats à court terme, tangibles, matériels. La première s'appuie *“sur une conviction essentielle **que le bien comme tel a toujours un sens**. Il va sans dire que nous espérons voir tôt ou tard le sens de ce que nous faisons éclater au grand jour et recevoir une confirmation manifeste. Nous savons cependant que cet espoir pourra être déçu. La conscience de ce risque est incapable de nous détourner de notre dessein. (49)”* De fait, aucun dissident ne jouerait son “va-tout”, s'il n'avait pas la conviction d'être entendu par d'autres individus, s'il n'espérait que sa prise de position réveille les consciences, aujourd'hui ou demain, parce que ce sur quoi il était ses positions ne relève pas de simples opinions relatives, mais constitue des **référénts essentiels** pour l'institution, pour la société, voire pour l'humanité, selon les différents enjeux de la dissidence.

Pour V. Havel **l'impact politique** de cette action éthique qu'a été la Charte 77 est dans le **modèle nouveau du citoyen et la résurrection de l'espace public** qu'elle a proposés. La Charte montre que *“la frontière qui sépare le pouvoir de l'impuissance passe à travers chaque individu, que chacun est tout ensemble prisonnier et gardien de prison (59).*

## **Le dissident ouvre au questionnement éthique**

On comprend pourquoi le dissident, quel que soit le champ de son action, par les risques qu'il prend pour sa carrière, pour ses conditions de vie, voire pour sa vie, **interpelle** tous ceux qui sont dans une situation comparable à la sienne et en premier lieu **ceux qui ont le même statut que lui.**

Il s'adresse en chacun au SUJET, responsable des valeurs ou de la hiérarchie de valeurs qu'il met en œuvre, dans sa pratique, au sein du rôle social en cause. Il **ouvre au questionnement éthique**, en démontrant par sa pratique, à tous et à chacun, que contrairement à ce qu'il croit ou veut croire, il a le CHOIX, qu'il y a une autre manière de jouer son rôle. **Là où la norme bouche l'horizon comme si la soumission à cette norme s'imposait à tous, le dissident ouvre les possibles.** À Ismène, qui évoque leur statut de femme pour se dire impuissante et n'avoir d'autre choix que de se soumettre au décret de Créon, Antigone rétorque : moi j'ai le choix...

Le dissident propose ainsi à chacun d'être **un acteur social** potentiel en lui montrant le lien qui existe entre **son** choix et **l'ordre ou le désordre** qui règne dans la sphère publique, dont il devient co-responsable. Car, il y a « désordre » lorsque les principes qui sont aux frontons des institutions ne sont pas mis en œuvre dans les pratiques. Le dissident dénonce ce divorce et invite consciemment ou inconsciemment les autres citoyens à prendre position par rapport à cet état de fait, en renversant le rapport de force idéologique avec une traduction dans le champ politique.

Si son **appel est entendu**, un cercle plus ou moins grand de soutien va se former, créant une communauté virtuelle ou réelle autour des valeurs en cause. Mais cet appel aux consciences vient heurter tous ceux qui bénéficient de l'ordre en place ou qui ont suffisamment intériorisé les normes pour s'en faire les garants. Ces « **agents normalisés** », qui défendent l'ordre en place, **secrètent une représentation fantasmée de l'individu dissident**, qui le stigmatise et tente d'enlever tout sens à sa revendication et à sa dénonciation. C'est ainsi que j'ai pu montrer que les dissidents en France étaient rejetés comme « paranoïaques »<sup>7</sup> mais qu'à l'époque de Sophocle et de Socrate, ils étaient

---

<sup>7</sup> Cf. *Le dissident et l'Institution*, o.c. pp. 127-184.

stigmatisés comme « sacrilèges »<sup>8</sup>, dans la mesure où ils transgressaient l'ordre des *nomoi* qui avait une dimension sacrée.

## L'exigence éthique et l'individu-citoyen socratique

Les conditions objectives et subjectives de la dissidence ainsi que le prix à payer pour l'individu lui-même ne permet pas d'en faire un modèle de citoyenneté à prôner. Par contre, il me semble repérer dans **certaines luttes citoyennes actuelles** deux des **composantes de la dissidence** : l'exigence éthique et la dimension de l'individu-citoyen, qui me ramènent l'une et l'autre à Socrate.

L'exigence éthique, on la trouve dans toutes les luttes, individuelles ou collectives, pour la **reconnaissance des droits fondamentaux**, là où ils ne sont pas inscrits dans les institutions. Mais elle est présente aussi là où le citoyen n'accepte pas que les valeurs et les principes, en exergue aux frontons des institutions, soient bafoués dans les pratiques des institutions nationales ou internationales<sup>9</sup>. On peut considérer que les **luttes contre les conflits d'intérêts** auxquels nous assistons, de plus en plus, s'inscrivent dans un redressement civique qui repose, comme le dit V. Havel, sur un redressement éthique.

Or, **ce redressement éthique**, Socrate en a posé **les fondements** en incitant chacun à rechercher et à formuler quelles sont les **valeurs essentielles** qui permettent à l'homme d'accéder à sa plénitude d'homme et à un savoir "vivre ensemble"<sup>10</sup>. Il me semble que la réflexion philosophique sur ces valeurs est, plus que jamais, à l'ordre du jour.

Par ailleurs, pour tout rôle social, Socrate recherche avec son interlocuteur **l'idéal et les principes qui doivent guider les pratiques**. Cette problématique - qui est celle de la vertu socratique - est-elle dépassée ? Je ne donnerai que deux exemples pour y réfléchir...

En 2000, j'avais terminé mon livre sur *Antigone* en notant que, dans l'affaire du sang contaminé en France, il avait **manqué un individu dissident**, médecin ou chercheur courageux, qui, sachant qu'on transfusait des produits qui

---

<sup>8</sup> *Socrate, dissident*, o.c. pp. 120-123.

<sup>9</sup> Deux exemples :

- 1) La lutte du collectif « Independentwho » pour que l'OMS respecte sa Constitution.
- 2) Au nom du Principe de transparence, *Le combat d'un apiculteur allemand remet en cause la réglementation européenne sur le commerce du miel*, in *le Monde* du 23/09/2011

<sup>10</sup> Cf. *Socrate, dissident...* o.c. pp. 33-70.

pouvaient être “contaminants”, ait osé **sortir de son obligation de réserve** pour **dénoncer** la logique économique à l’œuvre, au détriment de la **loi éthique**. A propos de cette loi éthique qui doit présider aux rapports médecin-malades, Xavier Emmanuelli s’était exprimé ainsi : “*Cette loi immanente n’est inscrite dans aucun code pénal. Elle repose sur la confiance entière, naïve, absolue d’un homme affaibli pour celui qui doit le secourir. Une seule arrière pensée et ce lien se rompt, l’univers devient barbare et il n’y a plus de sens ni d’espoir*”<sup>11</sup>.

Dix ans plus tard, **Irène Frachon** avec sa recherche et son combat pour la vérité sur le **Médiator**,<sup>12</sup> donne un exemple de pratique hospitalière qui vient, me semble-t-il, redonner sens et espoir... D’autant que les conséquences institutionnelles de son combat - remise en cause de l’Afssaps et du dispositif de sécurité des médicaments - illustrent la **puissance politique** de son exigence éthique,

Par ailleurs, Socrate présente le **profil de l’individu-citoyen** qui pourrait avoir un écho au XXIème siècle. Pierre Hadot, dans son *Éloge de Socrate*<sup>13</sup> avance : « *on pourrait dire que Socrate est le premier individu de l’histoire de la pensée occidentale* ». De fait, il présente toutes les caractéristiques de l’idéal de l’individu des temps modernes. Atypique, résistant à l’opinion majoritaire et aux normes quels qu’en soient les risques, créateur de valeurs sociales (lorsqu’il fait l’apologie du travail pour les hommes libres), enfin dissident qui préfère mourir plutôt que de renoncer à la liberté de philosopher... Nous avons là toutes les expressions, poussées au paroxysme, de la liberté individuelle, chère aux Modernes.

Cependant, ce même **Socrate n’a rien d’un libertaire**. En tant que citoyen, **il se sent responsable de la Cité** démocratique d’Athènes. Dans le dialogue *Criton* de Platon, il énumère toutes les raisons pour lesquelles il refuse de s’évader de la prison. La plus essentielle, selon moi, est l’interdépendance entre l’individu et la loi : s’il transgressait la loi, par ce seul geste il s’en prendrait à la **valeur symbolique de la loi**, ce qui constituerait un dommage réel, une atteinte à l’institution de la Justice et donc à l’intérêt commun de la Cité. Or, Socrate ne veut pas être ce qu’on appellerait aujourd’hui un « délinquant », en s’en prenant aux institutions de la Cité. Il souligne ainsi que **chaque citoyen, par ses choix, est responsable de l’autorité de la loi** donc de sa puissance, de son efficacité, **dans la manière dont lui-même l’applique dans sa pratique**.

---

<sup>11</sup> *Antigone ou l’aube de la dissidence*, L’Harmattan, 2000, pp. 139-140.

<sup>12</sup> *Médiator 150 mg*, Enquête sur une toxicité attendue, Editions-dialogues.fr

<sup>13</sup> Editions Allia, 2002, p. 39.

Il y a là, me semble-t-il un apport très important de Socrate. **Les institutions à elles seules ne peuvent assurer la Justice** ou la bonne marche de la Cité. Elles sont des conditions nécessaires mais non suffisantes, même là où elles sont bonnes. Se situant dans une démocratie, le citoyen n'a qu'à s'en prendre qu'à lui-même si les lois ne sont pas justes. C'est de sa responsabilité politique. Mais, la dimension nouvelle qu'il apporte **c'est de pointer l'ETHOS de chacun dans la manière dont il remplit son rôle au sein de chaque institution** : l'exerce-t-il en appliquant les principes qui sont conformes à la finalité de l'institution ou fait-il passer en premier d'autres intérêts au détriment de cette finalité qui se trouve alors dévoyée. Là se joue son exigence éthique.

**L'individu-citoyen socratique me semble dépasser la fausse opposition entre l'individu et la société sur laquelle s'est fondé l'individualisme comme idéologie.** Il allie la plus grande liberté de penser de l'individu à sa responsabilité dans la Cité. Certes, cette dernière s'est considérablement agrandie jusqu'au « monde globalisé » que nous connaissons. La prise de conscience de nombreuses interactions, dont celle avec l'environnement, rend la responsabilité de chacun plus lourde à l'égard du présent mais aussi de l'avenir. Ce poids, ajouté à la complexité du monde, peut inviter au repli sur soi.

**Cependant, n'est-ce pas à cet individu-citoyen, en gestation, qui aspire à plus d'éthique et refuse d'être simple pion pour devenir co-acteur de l'histoire, que Stéphane Hessel s'adresse dans son appel : « Indignez-vous » ?**

Nous ignorons combien répondront présents ni surtout ce qu'ils feront de cette indignation pour un monde plus juste, demain...

Maryvonne David-Jougneau

## **Les Rencontres Philosophiques d'Uriage**

16 Octobre 2011

e-mail : [mar.davidjougneau@free.fr](mailto:mar.davidjougneau@free.fr)

SITE : [www.david-jougneau.fr](http://www.david-jougneau.fr)